

Le mardi 13 Février 2024



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 Janvier 2024

Présents : Gilles **Avakian**, , Charles **Brès**, Patrick **Brès**,
Christian **Roggero**.

Excusés : Sandra **Mathieu** (Procuration Christian Roggero)
Yvette **Bellier** (Procuration Gilles Avakian)

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Christian **Roggero**



Délibération 4 – 2024 : Traitement des bois extérieurs du Préau

Le Maire informe les conseillers qu'il a reçu, comme l'ont souhaité les conseillers, un devis de l'entreprise CornerStone (Sluiter Cédrique) pour le traitement des bois extérieurs du préau. Il est proposé un saturateur/lasure solvante pour une plus grande durabilité et résistance que la formulation en phase aqueuse pour un résultat visible similaire.

Le devis comprenant le produit, les ponçages des surfaces brutes de coupe, le démontage éventuel des gouttières et la protection des surfaces sol et mur s'élève à 2622,50 € (2884,75 € TTC).

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

Hôtel de ville, 1 place de la Mairie - VOLVENT (26470) - ☎ : 04.75.27.50.78 -

Courriel : mairiedevolvent@gmail.com – Site : <https://volvent.fr>

Accepte le devis présenté de Monsieur Sluiter Cédrique d'un montant de 2622.650 € HT.

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.